



ARRÊTÉ

relatif à trois dénominations sur la commune de
Chêne-Bourg

10 octobre 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune du 22 août 2018 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 17 septembre 2018,

ARRÊTE :

1. Il est donné les noms de :

Esplanade des Trois-Chêne

à l'espace situé entre les deux émergences de la gare de Chêne-Bourg.

Ce nom évoque la centralité du lieu pour la région et la fonction intercommunale de la gare du Léman Express.

Code voie : 65196 (n°1 sur le plan ci-dessous)

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 2018

Rue des Charbonniers

à l'artère commençant à la place de la Gare et finissant au chemin de la Gravière.

En hommage à plusieurs marchands de charbon qui étaient installés sur le site dans les années 1900.

Code voie : 65170 (n°2)

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 2018

Parc de la Micheline

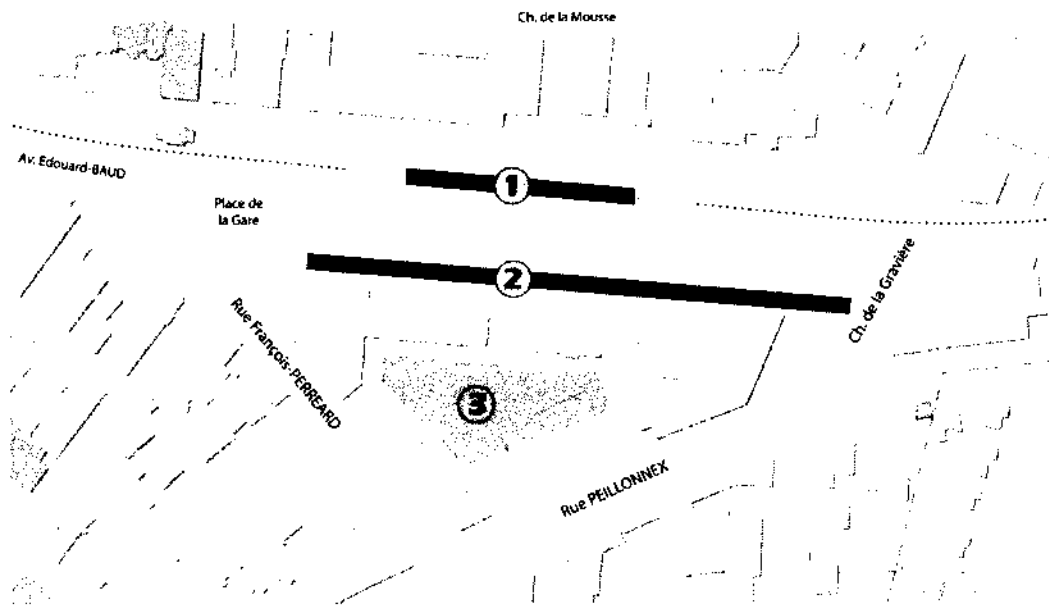
au parc public aménagé dans l'îlot situé au sud du périmètre de la gare de Chêne-Bourg.

Cette dénomination rappelle que la gare de Chêne-Bourg a été desservie par ces autorails durant plus d'un siècle avant la construction du Léman Express.

Code voie : 65188 (n°3)

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 2018

Plan des dénominations :



2. Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1ex.
CHA/LG	1ex.
DT	1ex.
DF	1ex.
DS	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :